

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 9

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— C'est une plaisanterie, reprend la dame ; vous reconnaissiez que cette sacoche m'appartient et vous ne voulez pas me la rendre !

— Voici le contrôleur, dit le receveur, je vais la lui donner ; arrangez-vous avec lui.

Les deux voyageuses suivent le contrôleur au bureau ; la dame lui explique son affaire et le prie de lui rendre son bien.

— Impossible, madame, dit le contrôleur, les règlements sont formels : je dois envoyer tout objet trouvé dans l'intérieur des voitures au dépôt central de la Compagnie.

— Qu'est-ce que nous allons devenir, ma fille et moi ? mon argent est dans la sacoche et je ne connais personne à Paris.

— Cela ne me regarde pas, je n'y peux rien.

— Cela n'a pas le sens commun ! je vais déposer une plainte chez le commissaire de police.

— Déposez, madame ; je ne connais que le règlement.

Les deux femmes se font indiquer un commissariat par un agent.

Elles s'y rendent en tremblant ; elles n'ont jamais eu affaire à la police.

Elles demandent à parler au commissaire.

On les fait attendre dans un vestibule ; il est dix heures du matin ; à midi, le commissaire arrive.

On le prévient que deux femmes demandent à lui parler.

— Qu'est-ce que c'est que ces femmes-là ? dit-il, introduisez-les.

On les introduit ; la mère veut prendre la parole.

— Pas si vite, dit le commissaire ; déclinez d'abord vos nom, prénoms et qualité.

— Madame Durand et sa fille.

— Votre résidence habituelle ?

— Nous habitons Meaux.

— Vous êtes mariée ? Avez-vous des pièces le prouvant ?

— Mais, monsieur, pour qui me prenez-vous ?

— Je ne vous connais pas, moi !

Les deux femmes ont les larmes aux yeux.

— Enfin, qu'est-ce que vous voulez ? reprend le commissaire.

Mme Durand lui explique son cas et le prie de lui faire rendre sa sacoche.

— Je vais convoquer le contrôleur, dit le commissaire ; attendez.

Les deux femmes retournent dans le vestibule ; elles s'assoiront sur un banc.

— Maman, j'ai faim, dit la jeune fille.

— Moi aussi, attends ; je n'ai pas un sou sur moi.

Elles attendent toujours.

A trois heures, un agent vient les prévenir que le contrôleur ne peut pas venir avant sept heures.

— A sept heures ! s'écrie la jeune fille, mais j'ai faim, moi !

— Patiente, ma pauvre enfant, et ton père qui doit nous prendre au train de cinq heures : il va être dans une inquiétude !

La nuit arrive ; sept heures sonnent, le contrôleur ne paraît pas ; il vient à neuf heures.

Le commissaire appelle les deux femmes ; elles supplient le contrôleur de leur rendre la sacoche.

— Je ne peux pas, madame, je l'ai envoyée au dépôt central de la Compagnie, ainsi que le prescrit le règlement.

— Eh bien, dit Mme Durand, je vais aller la réclamer.

— A cette heure, dit le commissaire, c'est trop tard.

— Les bureaux ferment à cinq heures, ajoute le contrôleur ; attendez à demain.

— A demain ! s'écrie Mme Durand : qu'est-ce que nous allons devenir ? Je n'ai pas d'argent ; nous n'avons rien mangé depuis ce matin, il faut que j'envoie une dépêche à mon mari pour le rassurer.

Les deux femmes fondent en larmes.

Le commissaire, touché, offre de leur prêter cinq francs jusqu'au lendemain.

— Merci, monsieur, dit Mme Durand, je vous les rendrai dès que j'aurai repris possession de ma sacoche. Mme Durand envoie une dépêche à M. Durand. Les deux femme retiennent une chambre à deux francs dans un petit hôtel des environs de la gare de l'Est ; elles prennent un potage et elles se couchent brisées par tant d'émotions.

Le lendemain, à neuf heures, elles se présentent au dépôt central de la Compagnie des omnibus. On les fait attendre pendant trois heures dans une salle remplie d'employés qui lorgnent la jeune fille.

Enfin on leur demande ce qu'elles veulent.

Mme Durand explique son affaire.

— Votre sacoche a été envoyée à la préfecture de police, lui dit un employé, c'est le règlement ; allez la réclamer dans quelques jours.

Les deux femmes sont de nouveau sur le pavé ; la jeune fille pleure à chaudes larmes. Il reste cinquante centimes à Mme Durand ; elle télégraphie à son mari qui vient les chercher à dix heures du soir.

Trois jours après, M. Durand se présente à la préfecture de police pour réclamer la sacoche.

On l'introduit dans le bureau des objets trouvés.

Il se nomme.

— Je viens, dit-il, retirer une sacoche oubliée dans un tramway par madame Durand, ma femme.

— Nous avons une sacoche, dit l'employé, mais je ne dois la remettre qu'à madame Durand.

— C'est ma femme.

— Vous êtes marié... légitimement.

— Mais... monsieur.

— Je ne vous connais pas, moi ! Je ne peux pas vous confier la sacoche ; je ne dois la remettre qu'à madame Durand en personne.

— Puisque je suis son mari.

— Qu'est-ce qui me le prouve ? Quand même, le règlement est formel, je ne dois la remettre qu'en mains propres.

— Et si ma femme était morte ?

— Je la remettrai à ses héritiers sur le vu de facte de décès et autres pièces.

— C'est trop fort ! Tas d'idiots ! s'écrie M. Durand.

— Je vous dresse procès-verbal, dit l'employé.

— Allez au diable ! répond M. Durand qui se retire.

Le lendemain, Mme Durand se présente à son tour à la préfecture. Elle s'est munie de pièces établissant son identité.

— Il faut d'abord, lui apprend un employé, faire une demande sur papier timbré.

— Et après ?

— Si vous êtes mariée, il faut le consentement de votre mari légalisé par le maire.

— Comment ! s'écrie Mme Durand, on refuse de donner la sacoche à mon mari ; je viens, on refuse encore de me la remettre : vous êtes tous à loger à Charenton !

Je vous en fais cadeau de ma sacoche !

Moralité :

Les époux Durand, poursuivis pour insultes envers les agents, ont été condamnés à huit jours de prison, cent francs d'amende et aux frais.

Eugène FOURRIER.

Le « Conte » fait par ses lecteurs.

L'appel n'a pas été vain, qui terminait notre article paru il y a quinze jours et intitulé *Les bonnes*. Il nous est parvenu un certain nombre de communications, parmi lesquelles de très amusantes. Tous nos remerciements aux personnes qui ont bien voulu nous les adresser.

Voici deux de ces « bonnes », en attendant les autres.

Ils étaient quatre vieux amis, gens très serviables, très gais surtout, enfin, gens de « bonne rencontre », comme on disait au village.

Lorsque les quatre se trouvaient ensemble, c'était une vraie fête. Démonstrations d'amitié, bons mots, vieux souvenirs, vieilles chansons reprises en chœur, ne tarissaient pas. Ces bons amis s'amusaient comme des bossus et mettaient en joie leur entourage.

Ils sont morts aujourd'hui. Le dernier qui resta fut le maréchal. Mais, quand il se vit tout seul sur notre pauvre terre, il n'eut plus qu'un désir : aller rejoindre ses compagnons dans un monde meilleur, où, espérait-il, ils pourraient reprendre leurs joyeuses réunions.

Soudain, la maladie l'obligea à garder le lit et il n'en sortit plus. Ce ne fut pas long.

Les derniers jours, aux personnes qui s'étonnaient du calme avec lequel il attendait la mort, il répondait :

« Eh bin, là veré, mè redzouïo dè parti et dè

revairé lè camarado. Te compreind, ye m'atteindont lè d'amont; n'ont nion po tsanta la bassa. »

Deux agriculteurs du district d'Echallens se rendaient au chef-lieu. En route, ils passèrent devant une de ces croix si nombreuses au bord des chemins, en pays catholique, et rappelant au voyageur que, du haut des cieux, quelqu'un veille sur lui.

L'un des agriculteurs, qui, à tort ou à raison, avait la réputation d'être un esprit fort, un incrédule, se découvrit et s'inclina respectueusement à la vue de la croix.

« Alors ! s'écria son compagnon, tout étonné et réjoui, tu t'es remis avec le bon Dieu ? »

— Oh... tu sais,... voilà, répondit naïvement l'interpellé,... on se salut,... mais on ne se parle pas encore.

Encouragez-vous, chers lecteurs, votre aimable collaboration nous est précieuse. Continuez de nous en adresser, de ces « bonnes » ; si toutes ne sont pas publiées, toutes sont les bienvenues, soyez-en sûrs.

Une fable américaine. — Ayant eu, un jour, une querelle des plus violentes avec la hyène, le loup résolut de la détruire. C'est pourquoi il alla demander conseil au lion.

— Tends-lui un piège, dit ce dernier, et, quand tu l'auras prise, dévore-la.

Le loup s'en alla et dressa un piège dans un sentier que son ennemie avait l'habitude de fréquenter.

Cependant, le loup n'eut pas de chance, car au moment où, ricanant de joie, il admirait son œuvre achevée, il fit un faux pas et tomba lui-même dans le piège qui le retint lié. Quelques instants plus tard, le lion passa par là.

— Juste ciel ! s'écria-t-il, qu'est-ce que je vois ?

— Me voici pris dans mon propre piège, répondit humblement le loup.

— Certainement, reprit l'autre, et dire que j'étais venu dans l'intention de t'aider à dévorer la hyène, mais, étant donné la situation que voici, c'est la hyène que j'aiderai à te manger, toi.

— Comment ! protesta le loup, puisque c'est en suivant ton conseil que j'ai dressé le piège !..

— C'est vrai, répliqua le lion avec son calme majestueux, mais j'ai donné le même conseil à ton ennemie, et, pour moi, il n'y a pas de différence, si je mange du loup ou de la hyène.

Morale : L'avocat est toujours payé, quelle que soit l'issue du procès. (La Vie de famille.)

Un journal français prétend qu'on peut connaître le caractère des hommes par la manière dont ils fument leur cigare.

L'homme qui serre son cigare entre les dents et l'y tient fixé, qu'il soit allumé ou non, dit-il, est un monsieur agressif, exigeant, râpace, dont il faut se méfier comme de la peste.

Celui qui fume son cigare d'une façon dégagée, le retirant souvent de ses lèvres et prenant plaisir à suivre les spirales de la fumée, celui-là est un bon garçon, expansif, franc, le cœur sur la main.

Le fumeur qui attend que le bout de son cigare soit orné d'un « faux-col » de cendre de plusieurs centimètres avant de le secouer, est considéré comme un être orgueilleux, vaniteux et frivole.

Onna serveinta à profit.

La Rosalie à la martsauda était à maîtrè pè Mordze, tsi dái dzeins que n'atatsivont pas lão tsins avoué dái sâocessèt et que ne tracivont pas après lè pourro po lão bailli oquìè. Assebin lè boutequi n'amâvont pas tant lè vairè